



---

# Focus sur le développement des énergies marines sur la façade Manche mer du Nord

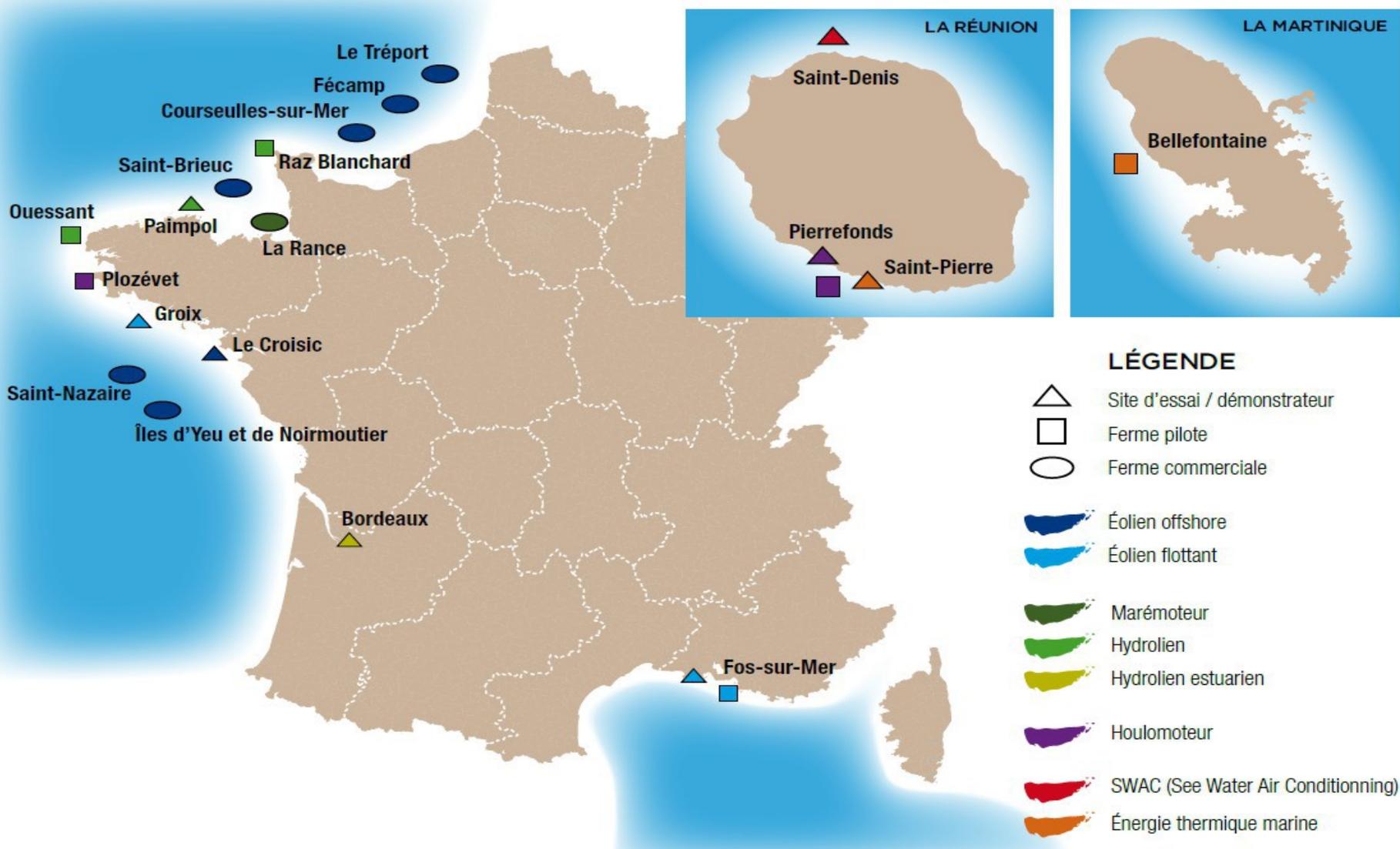
Point d'information des membres du CMF

Conseil maritime de façade

Rouen, le 9 décembre 2013

# Projets actuellement envisagés sur tout le littoral

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MER EN FRANCE : PANORAMA DES PROJETS LES PLUS AVANCÉS





## Eolien posé : Appel d'offre n°1 en cours sites de Fécamp et de Courseulles-sur-Mer

- Avril 2012 : sélection du lauréat, début de la phase dite de « levée des risques » par le lauréat.
- Mise en place des instances de concertation par les préfets (juillet 2012 pour Fécamp et septembre 2012 pour Courseulles-sur-Mer)
- Mars à juillet 2013 : débats publics organisés par sites
- Septembre 2013 : bilans et compte-rendu des débats publics
- Fin octobre 2013 : Achèvement de la phase dite de « levée des risques » restitution d'éléments.
- Novembre 2013 : décision des maîtres d'ouvrages de poursuivre le développement des projets
- Novembre et décembre : tenue des instances de concertation

### A venir :

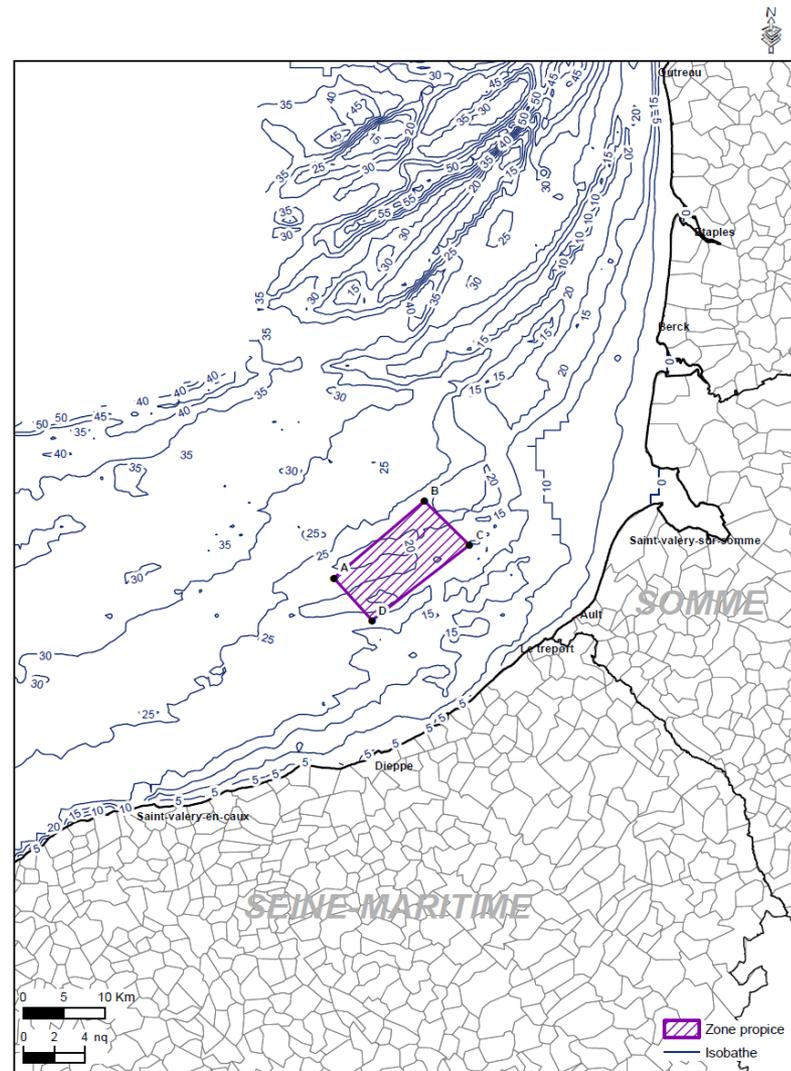
- Poursuite de la concertation ISC/ GT thématiques
- Dépôt des dossiers d'autorisation

# Appel d'offre n°2 (site du Tréport)



## Puissance maximale : 500 MW

- ❑ Appel d'offre proposé pour le site du Tréport, après caractère infructueux du premier AO,
- ❑ Candidatures déposées avant le 29 novembre 2013 auprès de la CRE = 2 candidats,
- ❑ Exploitation des dossiers par le préfet référent et les services en liaison avec le préfet maritime,
- ❑ **La période de levée de risques pouvant faire obstacle à la mise en service est de 24 mois (18 pour le 1<sup>er</sup> AO).**



Sources :  
Préfecture Maritime Manche Mer du Nord  
Préfecture Haute Normandie  
BD Cartho (R)-CIGN Plans 2008  
Bathymétrie SICOV  
Réalisation : CETE Normandie Centre - DADT/ Groupe Environnement, Energie, Littoral, octobre 2010

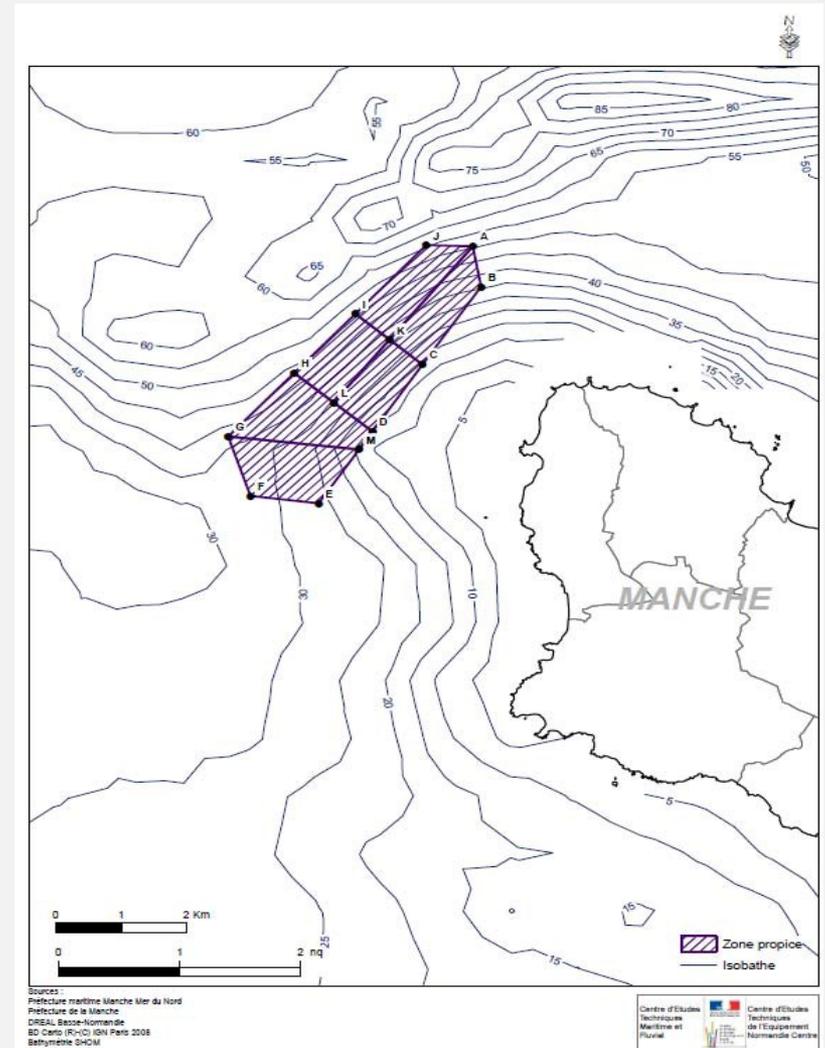
Centre d'Etudes  
Techniques  
Maritime et  
Fluvial

Centre d'Etudes  
Techniques  
de l'Équipement  
Normande Centre

# Fermes expérimentales Hydroliennes et AMI



- ❑ Printemps 2013 : concertation et identification des zones
- ❑ Appel à Manifestation d'intérêt annoncé par le président de la République (sites du Fromveur et du Raz Blanchard – Raz de Barfleur non retenu)



# Appel à Manifestations d'intérêt ADEME



**Du 1er octobre 2013 au 25 avril 2014**

## Financement :

- ❖ Aides d'Etat : avances remboursables et subventions
- ❖ Intervention en fonds propres et quasi fonds propres (investisseur avisé)

## Objet de l'AMI :

- ❖ ensemble d'hydroliennes échelle 1
- ❖ sur le territoire national et raccordé au territoire national
- ❖ 4 à 10 machines
- ❖ démonstration en mer > 6 mois déjà réalisée
- ❖ durée de 2 ans à 15 voire 20 ans
- ❖ raccordement au réseau et mise en service fin 2016
- ❖ suivi environnemental de 5 ans

**A D E M E**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie



## Comité National des Energies renouvelables en Mer

Présidé par le Ministre de l'Energie

Secrétariat DGEC

Participants : Administrations, Industriels et énergéticiens, Associations environnementales, Organisations professionnelles, Collectivités locales

### Les objectifs du CNEM :

- ❖ Servir de relais de communication direct, afin que la stratégie, les actions et le calendrier associés soient concertés entre les parties prenantes,
- ❖ Partager des retours d'expérience permettant à l'Etat d'affiner sa stratégie EMR et les actions en cours,
- ❖ Etre une plateforme d'échanges et de discussions facilitant les interactions entre parties prenantes.



## Le dispositif envisagé :

- **L'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) - fermes pilotes hydroliennes: évoqué à l'instant**
  
- **Feuille de route pour l'éolien flottant en mer :**
  - Propositions des solutions techniques et des schémas financiers par les industriels
  - Évaluation des gisements et identification des zones propices
  - Réalisation d'étude de raccordement
  - Renforcement du cadre législatif pour permettre le développement de parcs en zone économique exclusive (ZEE)
  
- **Feuille de route pour l'éolien posé en mer :**
  - Identification de nouvelles zones propices
  - Renforcement du cadre législatif pour permettre le développement de parcs en zone économique exclusive (ZEE)